



# COMPTE-RENDU du CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2017

L'an deux mille dix-sept, le 9 mars, à 20 heures 30, le conseil municipal de la commune de Nailloux, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Michel DUTECH, maire de Nailloux.

Tous les documents nécessaires au conseil ont été envoyés avec la convocation le 3 mars.

Étaient présents : 16 : Anne BORGETTO, Charlotte CABANER, Lilian CHAUSSON, Didier DATCHARRY, Patrick DUSSOL, Michel DUTECH, Lison GLEYSES, Delphine LEGRAND, Pierre MARTY, Sabine MORENO, Éva NAUTRÉ, Maurice NICOLAU, Agnès SALVATORI, Fabienne SERENE, Armelle TRÉMANT, Antoine ZARAGOZA.

Étaient excusés : 7 : Nawal BOUMAHDJ, Thierry LATASTE, Anne MENDEZ, Georges MERIC, Michael OPALA, Cécile PAUNA, Daniel VIENNE.

Pouvoirs : 5 : Thierry LATASTE pouvoir à Lison GLEYSES, Anne MENDEZ pouvoir à Anne BORGETTO, Georges MERIC pouvoir à Michel DUTECH, Cécile PAUNA pouvoir à Éva NAUTRÉ, Daniel VIENNE pouvoir à Charlotte CABANER.

Secrétaire de séance : Maurice NICOLAU.

**Selon l'ordre du jour prévu, les décisions prises :**

## **1. Délibération 17-020: ACQUISITION DE PARCELLES EN VUE DE LA CRÉATION D'UN ESPACE CŒUR DE VILLE COMPRENANT ENTRE AUTRE UN PARKING AU LIEU-DIT FOUNTASSO**

**M. MARTY**, conseiller municipal rappelle qu'il est nécessaire de créer un espace cœur de ville, comprenant entre autre, un parking au lieu-dit Fountasso.

En conséquence, il propose de racheter les parcelles suivantes :

- 1) A n°1595 d'une contenance de 117 m<sup>2</sup>,
- 2) A n°1598 d'une contenance de 236 m<sup>2</sup>,
- 3) A n°1342 d'une contenance de 344 m<sup>2</sup>,
- 4) A n°1343 d'une contenance de 472 m<sup>2</sup>,
- 5) C n°1384 d'une contenance de 322 m<sup>2</sup>,
- 6) C n°1385 d'une contenance de 621 m<sup>2</sup>,
- 7) C n°1382 d'une contenance de 360 m<sup>2</sup>.

Toutes les parcelles se trouvent en zone U2 sauf la parcelle C n°1385 qui est en zone U1. Les frais d'acte seront à la charge de la Commune. M. MARTY Pierre informe que l'estimation vénale du bien réalisée par le service France Domaines en date du 2 décembre 2016, s'élève à 271 000 euros.

Une négociation a été trouvée entre le vendeur et l'acheteur pour un montant de 210 000 € TTC.

Il propose au conseil municipal de se prononcer sur cette opération.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## **2. Délibération 17-021 : DEMANDE DE SUBVENTIONS : MODERNISATION DES ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES DE LA MAIRIE**

**MME CABANER**, conseillère municipale en charge de la commission finances, rappelle la nécessité de moderniser rapidement les équipements informatiques devenus obsolètes.

Elle rappelle aussi que des devis ont été demandés à l'entreprise MISMO concernant les éléments suivants :

1. Mise en production messagerie collaborative : 2 122 € HT
2. Renouvellement serveurs 5 345 € HT
3. Sauvegarde des systèmes : 1 193 € HT
4. Poste bureautique 1 : 1 157 € HT
5. Poste bureautique 2 : 1 065,88 € HT

Il est souhaitable de demander des subventions sur ces biens auprès du Conseil Départemental de la Haute-Garonne.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### 3. Délibération 17-022 : INSCRIPTIONS BUDGÉTAIRES – BUDGET COMMUNE

**MME CABANER** : Les dépenses d'investissement relatives à l'année 2017 peuvent être mandatées dans la limite des 25% des dépenses prévues en section d'investissement pour l'année précédente.

Les dépenses ainsi mandatées seront prises en compte dans le budget primitif 2017 voté par l'assemblée.

MME CABANER expose au conseil municipal la nécessité de mandater les factures suivantes :

OBJET	FOURNISSEUR	MONTANT € TTC
Construction d'un préau à l'école élémentaire – Certificat n°1	SARL Visentin	45 209.94 €
Construction d'un préau à l'école élémentaire – Honoraire 2	MONTORIOL Valérie	6 480.00 €
Extension et rénovation de l'école élémentaire – Honoraire 2	Le 23 Architecture	10 052.64 €
Extension et rénovation de l'école élémentaire – Honoraire 2	Technisphère	3 093.12 €
Extension et rénovation de l'école élémentaire – Honoraire 2	3J Technologie	2 319.84 €
Construction d'un atelier municipal – Honoraire 2	Le 23 Architecture	5 032.16 €
Construction d'un atelier municipal – Honoraire 2	Technisphère	1 548.35 €
Construction d'un atelier municipal – Honoraire 2	3J Technologie	1 161.27 €
Aménagement de l'esplanade de la Fraternité – Acompte n°3	OTCE	1 884.00 €
Construction d'un atelier municipal – Honoraire 2	Le 23 Architecture	4 039.20 €
Construction d'un atelier municipal – Honoraire 2	Technisphère	1 682.99 €
Construction d'un atelier municipal – Honoraire 2	3J Technologie	1 009.79 €
Piétonnier Route de Saint-Léon RD19 – Honoraire 5	SETEG Ingénierie	1 861.67 €
Achat fours école élémentaire – facture 17-15016	BICHARD	11 614.80 €

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### 4. Délibération 17-023 : AVENANT AU CONTRAT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE DANS LE CADRE DU MARCHÉ DE CONSTRUCTION DU PRÉAU – ÉCOLE JEAN ROSTAND

**MME BORGETTO** adjointe, rappelle la réalisation en cours de la construction du préau sur le site de l'école Jean ROSTAND. Elle rappelle aussi que le maître d'œuvre retenu est le cabinet d'architectes Valérie MONTORIOL.

Le projet initial avait été estimé à 180 000 € HT soit un forfait provisoire de 18 000 € HT.

Après consultation des entreprises et ouverture des plis, le montant définitif du marché s'élève à 191 135.34 € HT. Le montant du forfait de maîtrise d'œuvre s'élève donc à 19 113.53 € HT. Cela représente un avenant de 1 113.53 € HT soit 1 336.23 € TTC.

MME BORGETTO propose au conseil municipal de se prononcer sur cet avenant.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

### 5. Délibération 17-024 : DÉPÔTS DES PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LA CONSTRUCTION DES ATELIERS MUNICIPAUX, DE LA RÉHABILITATION DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE JEAN ROSTAND DÉPÔT DU PERMIS D'AMÉNAGER DE LA PHASE 1 DE L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPLANDE DE LA FRATERNITÉ

**MME BORGETTO** : Conformément aux articles L2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'article R423-1 du Code de l'urbanisme, il convient de solliciter le conseil municipal pour autoriser monsieur le Maire à déposer les

permis de construire et d'aménager relatifs aux demandes de subventions déposées et au planning des projets de travaux prévus.

En conséquence, monsieur le maire sera autorisé à déposer les autorisations d'urbanisme suivantes :

- Permis de construire pour la création des ateliers municipaux,
- Permis de construire pour la réhabilitation de l'école élémentaire Jean Rostand,
- Permis d'aménager pour l'aménagement de l'esplanade de la Fraternité.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

## 6. Délibération 17-025 : PRÉSENTATION DU DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES (DOB)

MME CABANER pour la présentation du DOB.

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) prévoit dans son article 107 de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. Certaines de ses dispositions sont d'application immédiate, et concernent notamment les modalités du débat d'orientations budgétaires (DOB) dans le cadre de la préparation et du vote des budgets 2017.

L'article 107 précité a en effet modifié les articles du CGCT relatifs aux modalités du DOB, en complétant notamment les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat (articles L.2312-1, L3312-1, L4312-1, L5211-36 et L5622-3):

Les communes et leurs établissements publics de plus de 3 500 habitants : présentation obligatoire par l'exécutif de la collectivité à son organe délibérant d'un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluri-annuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Conformément à l'article L2311-4 du Code Général des Collectivités Locales créé par la Loi n°99-1126 du 28 décembre 1999 art.7, les communes et leurs établissements publics administratifs qui ont changé de strate démographique dispose d'un délai d'un an pour se conformer aux nouvelles dispositions budgétaires et comptables liées à cette nouvelle strate démographique : la population légale de la commune de Nailloux au 1<sup>er</sup> janvier 2017 est de 3 633 habitants.

Conformément à l'article L2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le maire invite le Conseil Municipal à tenir son DOB afin d'examiner les grandes orientations qui présideront à l'élaboration du Budget primitif 2017.

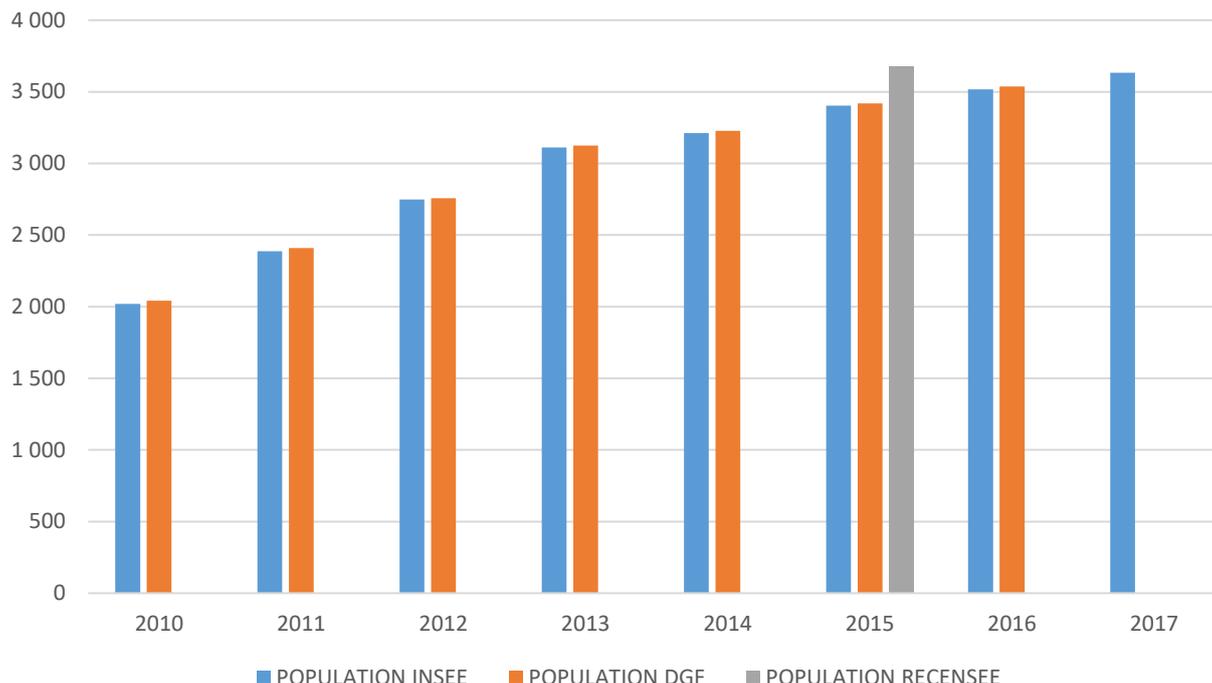
Le DOB n'a aucun caractère décisionnel mais sa teneur doit néanmoins faire l'objet d'une délibération afin que le représentant de l'Etat puisse s'assurer du respect de la loi.

Les rapports précités doivent obligatoirement être publiés et transmis au Préfet en annexe de la délibération liée à la tenue du DOB préparatoire au vote des budgets 2017.

Il ne donne pas lieu à un vote.

Présentation du DOB :

EVOLUTION POPULATION DGF ET POPULATION INSEE :



1 – Contexte national

a) Perspectives économiques

1: Prévision nationale de croissance et inflation

	2016	2017
TAUX DE CROISANCE PIB	1.4 %	1.5 %
TAUX D'INFLATION	0.2 %	0.8 %

2 : Situation des collectivités locales en 2016

Recettes de fonctionnement	220 M€	+ 1.0%
Dépenses de fonctionnement	182 M€	+ 1.8%
Epargne brute	37 M€	- 2.6%
Investissement	49 M€	+ 1.3%
Encours de la dette	182 M€	+ 1.5%

b) Les concours financiers de l'Etat

1: Baisse des concours de l'Etat pour les collectivités territoriales au titre du « redressement des finances publiques »

Objectif de 11 milliards d'euros entre 2015 et 2017

2014 et 2015 : baisse cumulée de 5 milliards d'euros

2016 : baisse de 3.67 milliards d'euros dont 1 450 millions d'euros pour les communes et 621 millions d'euros pour leurs groupements

2 : Projet de loi de finances 2017 – principales dispositions :

Revalorisation forfaitaire des valeurs locatives : + 0.4% en 2017 soit l'inflation constatée sur les 12 derniers mois

Quatrième année de baisse des dotations de l'Etat en 2017 au titre de la Contribution au Redressement des Finances Publiques (- 2.63 M €)

Gel de la montée en charge du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) pour 2017

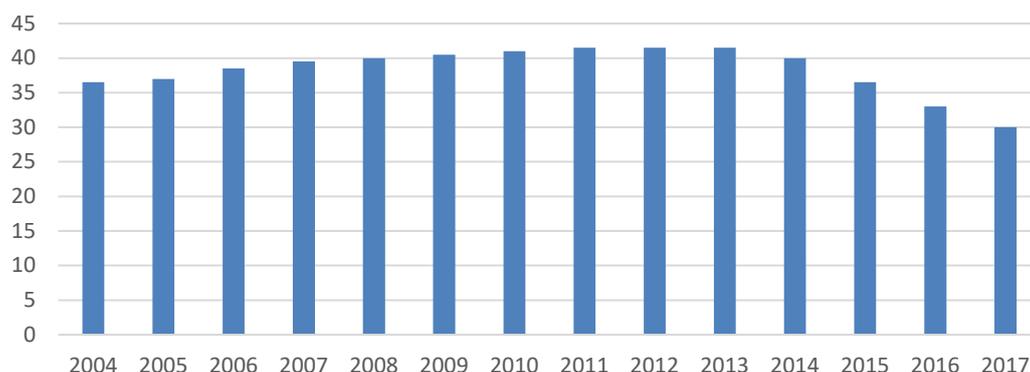
Poursuite de la montée en charge de la péréquation verticale : Dotation de Solidarité Rurale (DSR) et Dotation de Solidarité Urbaine (DSU)

Suppression de la réforme de la DGF du bloc communal

Fonds de soutien à l'investissement (FSIL) porté à 1.2 M € en 2017

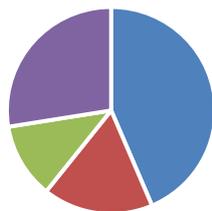
CONTEXTE NATIONAL DE REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES :

MONTANT DGF NETTE M€



TOTAL DES DOTATIONS DE L'ETAT NON VERSEES PAR TYPE DE COLLECTIVITE :

**EFFORT DOTATIONS 2017 M€**



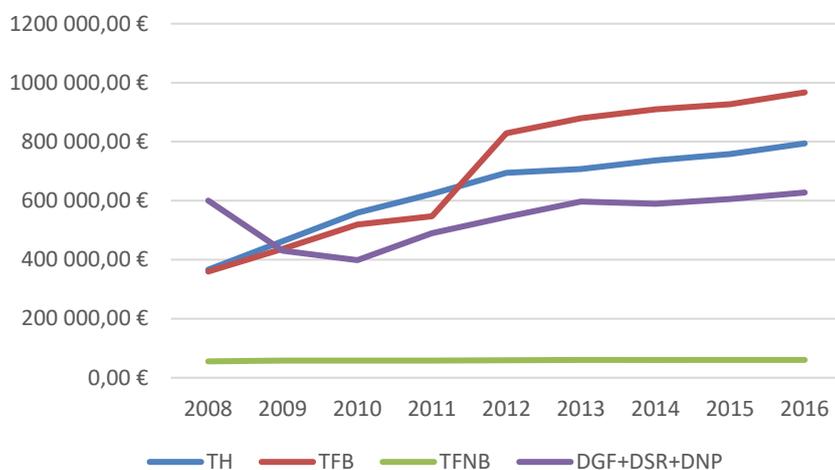
■ DEPARTEMENTS ■ REGIONS ■ EPCI ■ COMMUNES

COLLECTIVITE	EFFORT DOTATIONS 2017 M€	EFFORT %
DEPARTEMENTS	1148	43.58
REGIONS	451	17.12
EPCI	310	11.77
<b>COMMUNES</b>	<b>725</b>	<b>27.52</b>
TOTAL	2634	100.00

c) Impact de la diminution de la DGF

ANNEE	DGF NOTIFIEE	CRFP - Contribution au Redressement des Finances Publiques	DGF NETTE
2013	339 914 €	0	339 914 €
2014	349 399 €	21 701 €	327 698 €
2015	342 360 €	56 193 €	286 167 €
2016	294 292 €	59 866 €	234 426 €
<i>2017 (estimatif)</i>	<i>244 000 €</i>	<i>30 000 €</i>	<i>214 000 €</i>

EVOLUTION DU PRODUIT DES 3 TAXES ET DES DOTATIONS DE L'ETAT (DGF, DSR, DNP) :



2 – Les orientations stratégiques et budgétaires

a) Définition des orientations stratégiques sur 5 axes :

- Poursuivre la maîtrise des dépenses de fonctionnement

- Prioriser les programmes d'investissement en fonction de leurs inscriptions sur les programmes de financement du Département et de l'Etat.
- Préserver la capacité d'autofinancement et désendettement afin de dégager des marges de manœuvre pour permettre la réalisation de projets d'investissements sans recours systématique à l'emprunt.
- Promouvoir la mutualisation et les groupements de commandes notamment avec l'EPCI pour faire des économies d'échelle. (Collecte des bio-déchets aux écoles....)
- Absence de hausse de la fiscalité en 2017 (hors revalorisation de l'Etat), afin de ne pas alourdir le poids de la fiscalité locale → le citoyen ne doit pas être une variable d'ajustement du budget.

## b) Définition des orientations budgétaires 2017 :

### 1- Dépenses et Recettes de fonctionnement

#### Dépenses :

- A l'école élémentaire J Rostand : Création d'une classe supplémentaire, études surveillées
- Convention avec l'Ecole Intercommunale de Musique (délibération du 12/01/2017)
- Médiathèque de Nailloux : augmentation activités, horaires d'ouverture, stagiaire
- Personnel : projet de création de 2 postes (administratif, technique), promotions et avancements, formations
- Mise en action de la police municipale
- Lancement du plan de prévention des risques professionnels
- Participation au financement des travaux du Tourne à gauche du Buisson
- Entretien des espaces verts et fleurissement
- Messagerie hébergée (maintenance)
- Mise aux normes électriques des bâtiments

#### Recettes :

- Participation des parents pour les études surveillées
- Tarification des urnes du funérarium
- Réflexion sur une tarification différenciée pour la cantine scolaire

### Les orientations budgétaires - 1 - Dépenses de fonctionnement

#### Evolution 2011-2016

#### Prévisionnel 2017

##### Charges à caractère général:

- |  |   |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>• En diminution sur les 4 dernières années</li> <li>• Renégociation des contrats (téléphonie, copieurs, informatique, assurances)</li> <li>• Sur 2016 : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Baisse des frais énergétiques</li> <li>▪ Baisse du coût de maintenance des bâtiments</li> <li>▪ Baisse des frais financiers</li> </ul> </li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Maîtrise et maintien de la tendance</li> <li>• Création d'une classe en plus à l'école élémentaire Jean ROSTAND</li> <li>• Objectifs : <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ conservation de services publics de qualité</li> <li>▪ étude pour optimiser la consommation énergétique</li> </ul> </li> </ul> |
|--|---|

##### Les subventions versées aux associations :

- |  |  |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Augmentation du nombre d'associations subventionnées (59 associations présentes sur Nailloux fin 2016)</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Maîtrise de l'enveloppe allouée de n-1</li> <li>▪ sauf si nouvelle association ou demande exceptionnelle</li> </ul> |
|--|--|



## Evolution 2011-2016

## Prévisionnel 2017

### Charges de personnel

- Evolution des services :
  - Ouverture de classe en élémentaire en 2016
- 2014 : 52 agents dont 39 agents FPT
- 2015 : 50 agents dont 38 agents FPT
- 2016 : 50 agents dont 39 agents FPT
- 1<sup>er</sup> janvier 2017 : 56 agents (48.40 ETP)
- Recrutements sur la période :
  - 1 poste service technique
  - 1 poste service administratif
  - 1 agent à prévoir pour assurer les missions d'entretien lié à l'ouverture de la nouvelle classe élémentaire
  - 1 poste de lien social
  - Jobs été de 2 semaines
- Augmentation des horaires sur le service de la Médiathèque (1 ETP en +)
- Etudes surveillées sur l'école élémentaire Jean ROSTAND



## Les orientations budgétaires - Dépenses de fonctionnement

## Evolution 2011-2016

## Prévisionnel 2017

### Les charges financières :

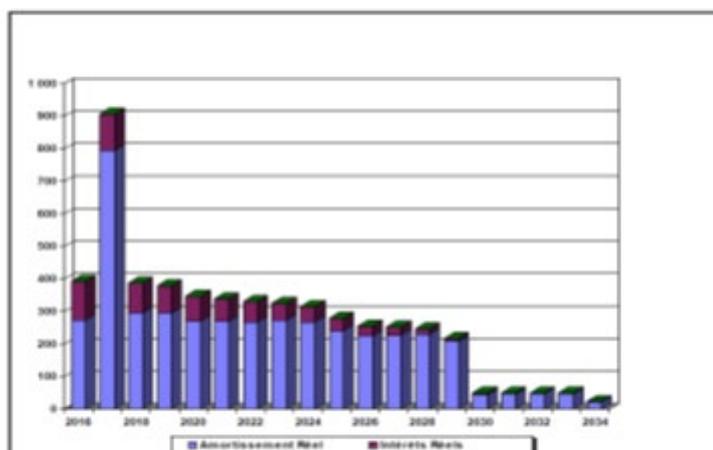
- 2011 : renégociation de l'emprunt réalisée pour financer la création de l'école maternelle (représentant 34 % de la totalité de la dette)
- 2014 : nouveaux emprunts pour l'ESCAL :
  - 400 000€ auprès de la banque populaire (4%)
  - 800 000€ auprès de la caisse d'épargne (2.66%)
- 2015 :
  - réalisation d'un prêt relais de 500 000€ sur 2 ans (taux 1.75%).
  - Renégociation de l'emprunt de 400 000 € contracté auprès de la banque populaire en 2014 (de 4% passe à 2.70%)
- Au 1<sup>er</sup> janvier 2017, la dette est composée de :
  - 90.4% d'emprunts à taux fixe et à taux zéro
  - 9.6 % d'emprunts révisables
- Le taux moyen est de : 2.66 %.
- La commune n'a pas contracté d'emprunt à risque
- Remboursement du prêt relais de 500 000 €
- La capacité de désendettement\* de la commune (encours de la dette/capacité d'autofinancement) est de 8.76 ans.

- \* Norme :
- Jusqu'à 8 ans : situation saine
  - Entre 8 et 11 ans : situation bonne
  - Entre 11 et 15 ans : situation mauvaise
  - Au-delà de 15 ans : situation très mauvais



## Profil d'extinction de la dette actuelle

COURBE DE REMBOURSEMENT DES ANNUITES



→ Ne pas confondre capacité de désendettement (encours de la dette / capacité d'autofinancement) et profil d'extinction de la dette (nombre théorique d'années nécessaires à la collectivité pour rembourser la dette)



## Les orientations budgétaires - Recettes de fonctionnement

### Evolution 2011-2016

### Prévisionnel 2017

Impôts et Taxes :  
Impôt = Base x Taux

• Les bases 2016/2015 :

- TH : augmentation de 5.37 %
- TFB : augmentation de 4.67 %

• Les bases 2017/2016 :

- TH : + 1.36%
- TFB : + 4.13%
- TFNB : - 1.01%

• Les taux :

- 2010 - 2012 : maintien des taux identiques depuis plus de 7 ans et application par délibération de l'imposition sur les logements vacants.
- 2013 : diminution des taux
- 2014 - 2015 : maintien des taux de 2013
- 2016 : diminution des taux (visant à compenser la revalorisation des bases)

• Les taux :

- Préconisation d'une stabilité des **taux** d'imposition : le produit des contributions directes est évalué à 1 871 422 € pour 2017 soit 50 117 € de plus qu'en 2016.

Taxe	Tx 2005-2012	Tx 2013-2015	Taux 2016
Habitat	19,04%	18,77%	18,62%
Hab. vacant	19,04%	18,77%	18,62%
Foncière B&M	26,00%	25,64%	25,43%
Foncière NB	103,56%	102,11%	101,28%

Attribution de compensation :

Elle a été évaluée à 199 203 € à la création de la Communauté de Communes de COLAURSUD et reconduite par la nouvelle Communauté de Communes TERRES DU LAURAGAIS en 2017.



## Les orientations budgétaires - 1- Recettes de fonctionnement

Evolution 2010-2016

Prévisionnel 2017

### Droits de mutation :

• Variables en fonction de la fluctuation et le ralentissement du marché immobilier ne permettent pas de prévoir une ressource stable d'une année sur l'autre.

• Pour 2017 : recettes en fonction des mutations effectuées sur la Commune durant l'année N.

### Les produits des services :

• Recettes produites par les services tels que restauration scolaire, régie bibliothèque, concession cimetière ...

• Les services devront, dans les années à venir, faire l'évaluation du coût réel afin de parvenir à une sensibilisation et une transparence financière vis-à-vis des utilisateurs. L'évaluation du service restauration scolaire est en cours.

• La commune s'efforcera de faire apparaître le coût réel de la prestation avec toutefois une compensation sociale pour ne pas porter atteinte au budget des familles.

• Stabilité des recettes pour 2017

### La participation des communes :

• Les frais de scolarité des enfants résidents hors commune et scolarisés dans nos écoles sont remboursés par la commune de Seyre, Mauvaisin, Monestrol et Aignes (350 € / an / enfant)

• 500€ / an / enfant à la rentrée 2017 pour tendre vers le cout réel

• Une évolution annuelle est programmée pour tendre vers un équilibre des charges et un partenariat est mis en place avec les maires des communes concernées.



## Les orientations budgétaires - 1- Recettes de fonctionnement

Evolution 2010-2016

Prévisionnel 2017

### Dotations, subventions, participations :

• Forte baisse de la DGF depuis 2014  
• Toujours pas en adéquation avec la population réelle (décalage N-3).

• DGF estimée à 214 000 € (pour rappel effort communal de 405 115 €).

### Dotation Générale de Décentralisation :

• Financement de l'augmentation des activités de la Médiathèque.

### Les atténuations de charges :

• Variables en fonction :

o des remboursements de charges de personnel pour maladie et maternité

o des aides de l'Etat attribuées pour les contrats aidés

• Evaluées à :

o 55 000 € pour congés maladie et congés maternité

o 60 000 € pour les contrats aidés



## 2- Dépenses et Recettes d'investissement

### Dépenses d'investissement :

Dans le cadre des contrats de territoire et du Fonds de soutien à l'investissement public local, par les services du département et de l'Etat, il a été travaillé une programmation et une hiérarchisation des investissements pour les 5 ans à venir.

Les objectifs de la mise en place des contrats de territoire :

- avoir une lisibilité sur les gros projets des communes mais aussi des intercommunalités
- indiquer bien en amont les possibilités de subventions et notamment les financements croisés

La programmation proposée pour les investissements de 2017 est donc en parfaite adéquation avec l'inscription 2017 sur les demandes de subventions (Etat, département).

- Réhabilitation école Jean Rostand
- Requalification de l'Esplanade de la Fraternité
- Construction des Ateliers municipaux
- Accessibilité des bâtiments publics

Ces différents investissements sont en cohérence avec les projets qui ont été définis de façon pluriannuelle.

Le programme d'investissement 2017 est en cours d'élaboration par la Commission des Finances avec l'aide du support de l'ATD pour avoir une vision sur les 3 années à venir :

- Programmes non achevés ou engagés en 2016 qui seront inscrits sur 2017 :
- La finalisation de l'école de musique
- La construction du préau
- Les acquisitions dans l'îlot de la Bastide
- Réalisation du projet « COCAGNE » 440 000 € HT.

Programmes prévus pour 2017 :

- Réhabilitation de l'Ecole Jean ROSTAND (pluriannuel : 1 454 000 € HT)
- Réalisation de l'Esplanade de la Fraternité (phase 1) (pluriannuel total phases : 2 240 000 € HT)
- Construction des ateliers municipaux 683 000 € HT (estimation revue à la baisse)
- Travaux de mise aux normes accessibilité des bâtiments publics 55 000 € HT
- La révision du PLU 36 000 € HT

Programmes en cours d'études pour 2017 :

- Esplanade de la Fraternité (programme global)
- Adaptation de la salle d'activité du Tambouret en maison des familles
- Réhabilitation de l'ancienne bibliothèque
- Aménagement de la Place du Castrum
- Isolation de l'Ecole Maternelle (toiture, accès)

Le remboursement du capital de la dette : Il s'élève en 2017 à 965 540.00€.

Suivant les projets engagés, un emprunt pourrait être envisagé sur cet exercice.

### **Recettes d'investissement**

- Le Fonds de Compensation de la TVA : Perception en 2017 du FCTVA relatif aux dépenses d'investissement éligibles réalisées sur l'exercice 2015 soit 1 505 429 € de travaux : Recettes FCTVA : 246 950 €.
- La taxe d'aménagement : Le Conseil Municipal par délibération du 20 octobre 2011 a fixé le taux à 5 %.

Le montant de la recette attendue pour 2017 est de 130 000 € (estimation sur la bases des autorisations d'urbanisme 2015/2016).

- Emprunts : Un prêt pourrait être envisagé sur cet exercice pour favoriser le phasage des projets et en fonction des recettes qui restent à encaisser.

Les subventions principales attendues :

- Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) et Fonds de Soutien à l'Investissement Local (FSIPL) :

Esplanade de la Fraternité phase 1

Réhabilitation de l'Ecole Jean ROSTAND

Acquisition des locaux et rénovation du projet COCAGNE

Acquisition du terrain au Tambouret pour la construction des nouveaux ateliers municipaux et travaux de réalisation du projet

Acquisition de biens immobiliers dans l'îlot de la Bastide.

Ecole de musique

- Conseil Départemental :

Réhabilitation de l'Ecole Jean ROSTAND

Esplanade de la Fraternité phase 1 (avance)

Mise aux normes accessibilité des bâtiments publics

Réalisation de la coulée verte du Martigat

### 3 – Le budget annexe assainissement

#### - Section d'exploitation :

Dépenses : La commune a adhéré au 1er janvier 2010 au SMEA pour la gestion de la station d'épuration, par le biais d'une convention de transfert. (122 000€ /an). Cette adhésion a permis de garder une maîtrise municipale de ce budget.

De plus, les postes de refoulement sont également contrôlés par le SMEA (convention de prestation intégrée) : 19 000€ par an.

Recettes : La commune a modifié les tarifs au 01/06/2014 : prime fixe 60.00€ HT - conso m3 : 1.105€ HT soit 235 000.00€ de recette pour l'année (ancien tarif : PF 74.89€ HT et Conso 0.99€ HT).

Une étude est en cours pour diminuer la prime fixe à 50€ HT avec une réévaluation de la consommation pour compenser cette modification sans surcoût pour un foyer qui consomme 120 m3 par an (la part "consommation" passerait à 1.187€HT).

#### Section d'investissement :

Dépenses : Le remboursement du capital de la dette s'élèvera à : 44 593 € pour 2017

Il n'y a pas de programme d'investissement prévu pour 2017

Une enveloppe de 20 000 € est provisionnée pour les études cartographiques

En cas d'imprévu, une enveloppe travaux de 30 000 € est créée

Amortissements

Recettes : Excédent de fonctionnement

#### Etat de la dette du budget annexe assainissement :

Les charges financières :

Au 1er janvier 2017, la dette est composée de 3 emprunts à taux fixe.

Le taux moyen est de: 4.17%. La commune n'a pas contracté d'emprunt à risque.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, chacun a pu s'exprimer librement sur les propositions émises et formuler une opinion.

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire clôt la séance à 22 h 00 et rappelle le prochain conseil municipal le jeudi 30 mars 2017 à 20 h 30.